



GRILLE TARIFAIRE DES BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2023

ARTICLE	BIENS OU SERVICES	TARIF	TAXES APPLICABLES	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
A.1	Numérisation	Service non offert		Sans frais pour les OBNL.
A.2	Télécopie	Service non offert		
A.3	Copie et impression de documents municipaux suivant une demande d'accès à l'information	0,10 \$	Non	
A.4	Carte routière de Saint-Donat	1,00 \$	Taxes incluses	
A.5	Toute prestation nécessitant un geste administratif	Coût réel + 15 %	Oui	
A.6	Liste non exhaustive de propriétaires	Offert aux OBNL seulement (gratuit)		
A.7	Certificat de vie ou assermentation	Sans frais	Non	
A.8	Service animalier	Voir Règlement 19-1031		
A.9	Bibliothèque	Voir Règlement 19-1023		
A.10	Plans des districts électoraux	23,00 \$ / plan	Oui	
BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE (articles promotionnels)				
L.1	Plaque de véhicule	2,00 \$	Toutes les taxes sont incluses dans ces prix.	
L.2	Drapeau	87,00 \$		
L.3	Aimant	2,00 \$		
L.4	Stylo	2,00 \$		
L.5	Porte-clefs	4,00 \$		
L.6	Tasse	6,00 \$ et 10,00 \$		
L.7	Carte postale (anciennes cartes)	1,00 \$		
L.8	Carte postale (nouvelles cartes)	2,00 \$		
L.9	Carte routière de Saint-Donat	1,00 \$		
L.10	Carte routière Laurentides	5,95 \$		
L.11	Cartes routières Lanaudière	4,95 \$		
L.12	Carte routière du Québec	5,95 \$		
L.13	Cartes bathymétriques	16,30 \$		
L.14	Carte des sentiers de l'Inter-Centre	gratuite		Non
L.15	DVD Société historique	10,00 \$	Toutes les taxes sont incluses dans ces prix.	
L.16	Parapluie	15,00 \$		
L.17	Casquette	12,00 \$		
L.18	Tuque	5,00 \$		
L.19	Chandail en coton ouaté	40,00 \$		
L.20	Foulard	13,00 \$		
L.21	Cache-cou	10,00 \$		
L.22	Casque de poil	38,00 \$		
L.23	sac réutilisable	6,00 \$		
L.24	livre de Saint-Donat	10,00 \$		
L.25	bouteille d'eau	18,00 \$		
CAMP DE JOUR (voir politique d'annulation à la note 2 à la fin de l'annexe)				
L.26	Camp de jour 6 à 11 ans	Contribuables : 133,00 \$/ semaine Forfait 7 semaines : 440,00\$ Non-contribuables : majoration de 25 % à la journée : 45,00 \$ plus les frais de sorties s'il y a lieu	Non	Forfait famille 6 à 10 ans : 790\$
L.27	Service de garde	à la journée : 18,00 \$ à la semaine : 50,00 \$	Non	Tarif estival 7 semaines : 155,00 \$ Forfait famille 7 semaines : 215,00 \$
CULTURE, SPECTACLES ET ACTIVITÉS (voir politique d'annulation à la note 2 à la fin de l'annexe)				
L.28	Ciné-Club Saint-Donat	5,00 \$ / personne	Taxes incluses	
L.29	Spectacle au parc des Pionniers, à la place de l'Église et place Saint-Donat	Gratuit	Non	
L.30	Spectacle à l'église	Déterminé par résolution	Oui	Incluant les spectacles lors de la Symphonie des couleurs.
L.31	Table au marché public pour les non résidents	25,00 \$	Taxes incluses	
L.32	Soirée dansante à l'aréna (Halloween, Noël, etc.)	Gratuit	Non	
L.33	Cours de gardien averti offert au 14 ans et moins	55,00 \$	Non	
L.34	Cours de premiers soins (adultes)	65,00 \$	Taxes incluses	
L.35	Cours de tennis offert au 14 ans et moins	125,00 \$	Non	
L.36	Cours de natation offert au 14 ans et moins	10,00 \$	Non	
L.37	cours tennis 15 ans et plus	125,00 \$	Taxes incluses	
L.38	Atelier de robotique (Camp de jour et parascolaire)	s/o	s/o	
L.39	Atelier de robotique pour enfant	s/o	s/o	



INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

I.1	Locations de lieux : Salle Jules St-Georges Local d'art ou local de musique à la Maison de la culture Louise-Beaudry Pavillon du parc des Pionniers Salle Lans en Vercor aux Résidences du Parc naturel habité	Organismes à but non lucratif : sans frais si réservé 48 h d'avance Semaine : 20 \$ / heure Fin de semaine 42,30 \$ / heure Temps des fêtes férié 474,50 \$ pour un bloc de 12 heures Temps des fêtes non férié 328,65 \$ pour un bloc de 12 heures	Oui	À moins de 48 heures de la location, la totalité du paiement sera exigible ou non remboursée. Dans l'éventualité où le local est prêté gratuitement, des frais équivalents à 20 % du tarif régulier seront chargés pour toute annulation à moins de 3 semaines avant la date de la réservation. (re : Politique et règlements relatifs à l'utilisation des infrastructures municipales). Le frais d'annulation est taxable.
I.2	Location des terrains du parc Désormeaux et de la place de l'Église	Gratuit	Non	
I.3	Location de l'aréna saison (temps de glace)	Location régulière : 170,00 \$ / heure Location 3 semaines à l'avance : 138,50\$ / heure Location 5 heures et plus : 146,50\$/heure Location 3 semaines à l'avance et 5 heures et plus : 122,25 \$/ heure Location tournoi : même tarif que location Temps des fêtes : rabais de 10 % sur le tarif en vigueur	Oui	
I.4	Plage du parc des Pionniers	Gratuit	Non	
I.5	Terrains de tennis	Gratuit	Non	
I.6	Local d'entreposage du pavillon du parc (parc des pionniers)	467 \$	Oui	

LOCATION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS (politique d'utilisation des infrastructures municipales)

Articles				
M.1	Affiche « sport »	Dépôt de 40,00 \$ remis au retour	N/A	Si aucun retour du bien, taxes incluses dans tarif
M.2	Affiche directionnelle	Dépôt de 40,00 \$ remis au retour	N/A	Si aucun retour du bien, taxes incluses dans tarif
M.3	Barrière	Dépôt de 40,00 \$ remis au retour	N/A	Si aucun retour du bien, taxes incluses dans tarif
M.4	Cône	1,00 \$ / unité / jour	Taxes incluses	Lors d'événements autorisés par la Municipalité seulement.
M.5	Cafetière 40 tasses (café, crémlette et bâtonnets non-inclus)	10,00 \$ / unité / jour		
M.6	Chapiteau avec ses 4 pesées	25,00 \$ / unité / jour		
M.7	Chevalet en bois	5,00 \$ / unité / jour		
M.8	Chaise de jardin blanche	1,00 \$ / unité / jour		
M.9	Espace de rangement à la maison de la culture Louise-Beaudry	10,00 \$ / session		
M.10	Espace de rangement au centre civique Paul-Mathieu	50,00 \$ / saison		
M.11	Tables à cartes 34''	5,00 \$ / unité / jour		
M.12	Tables pliantes (6' ou 8')	6,50 \$ / unité / jour		

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Les tarifs ci-dessous sont applicables dans le cadre d'interventions non régies par une entente d'aide mutuelle ou une entente de fourniture de services.

Ressources humaines :				
S.1	Taux directeur	Selon le coût réel + 15 %	Oui	Non taxable, si service d'incendie (combat d'incendie) en aide à une autre municipalité.
S.2	Taux chef de division			
S.3	Taux lieutenant			
S.4	Taux pompier éligible à la fonction de lieutenant			
S.5	Taux pompier			
S.6	Taux chef de division prévention et formation			
S.7	Prime repas lorsqu'une intervention, peu importe le type, exige la présence des pompiers pour une période de 4 heures consécutives ou plus	15,00 \$ par pompier (convention collective)	Oui	



Ressources matérielles :				
S.8	Autopompe	Selon le coût réel, majoré de 15 % de frais d'administration (entente intermunicipale)	Oui	Non taxable, si service d'incendie (combat d'incendie) en aide à une autre municipalité.
S.9	Camion-citerne			
S.10	Échelle aérienne			
S.11	Unité d'urgence			
S.12	Unité de service			
S.13	Bateau, VTT et remorque matières dangereuses			
S.14	Motoneige			
Intervention en cas d'urgence d'un non-résident :				
S.15	Pour une intervention ou un déplacement en cas d'urgence à une personne non-résidente de la Municipalité et qui n'est pas remboursable par la Société de l'assurance automobile du Québec ou autre organisme gouvernemental similaire	Tous les frais encourus	Non	
S.16	Rapports d'événements / enquêtes	100,00 \$	Non	
S.17	Sécurité municipale	Coût réel (RH) Véhicule 75,00 \$ / heure + 15% frais d'administration	Oui	
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES PARCS				
Les prix incluent les frais d'opérateur (40,00 \$ / heure par opérateur)				
T.1	Véhicule à 2 essieux	125,00 \$ / heure	Non	Lorsque le Service des travaux publics et des parcs est requis en dehors des heures d'ouverture du Service ou lors de dommages causés aux infrastructures municipales par un particulier ou un entrepreneur. (La Municipalité ne loue pas de machinerie)
T.2	Véhicule à 3 essieux	140,00 \$ / heure		
T.3	Semi-remorque	200,00 \$ / heure		
T.4	Fardier	200,00 \$ / heure		
T.5	Balai de rue	150,00 \$ / heure		
T.6	Rouleau	65,00 \$ / heure		
T.7	Machinerie lourde incluant, mais sans s'y restreindre : la rétrocaveuse, la niveleuse, le chargeur sur roues, la pelle sur chenille, etc.	200,00 \$ / heure		
Les tarifs indiqués aux points T.1 à T.6 ont été établis selon le modèle 2022 proposé dans le recueil de tarifs publié par le ministère des Transports (incluant matériel, fonctionnement et opérateur)				
T.8	Travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc (pour des travaux en dehors des heures d'ouverture du Service des travaux publics et des parcs)	Selon le coût réel, majoré de 15 % de frais d'administration	Non	Le coût des travaux inclut les véhicules, la machinerie, la main-d'œuvre et le matériel.
T.9	Ouverture et fermeture des valves d'entrée d'eau (<i>bonhomme à eau</i>)	Advenant un bris ou la nécessité d'ouvrir ou de fermer l'entrée d'eau* : un appel d'urgence pourra être placé et des frais de 100,00 \$ seront facturés si l'appel a lieu en dehors des heures normales de Service. Si le bris est réparé et que le service d'aqueduc peut être rétabli dans l'heure, un seul déplacement sera facturé.	Non	*Gratuit durant les heures d'ouverture du Service des travaux publics et des parcs.
T.10	Branchement et raccordement aux conduites d'égout ou aqueduc	1 500.00 \$ chaque branchement (le coût des travaux inclut les véhicules, la machinerie et la main-d'œuvre.	Non	Chaque branchement est facturé individuellement. Pour tout nouveau branchement et/ou raccordement aux conduites d'égout ou d'aqueduc (municipales), de même que des modifications aux installations existantes, il sera chargé au propriétaire le coût des matériaux.
		Arrêt principal	Non	Selon le coût réel
		Boîte de service pour valve	Non	Selon le coût réel
		Sélette de branchement	Non	Selon le coût réel
		Té sanitaire d'égout	Non	Selon le coût réel
		Tuyau d'égout DR-35	Non	Selon le coût réel
		Tuyau municipaux	Non	Selon le coût réel
		Valve d'entrée	Non	Selon le coût réel
Tige de manipulation	Non	Selon le coût réel		



		Goupille	Non	Selon le coût réel
		Trottoir et bordure, asphalte, MG20	Non	Selon le coût réel
T.11	Travaux divers - s'il a été constaté que le problème ne provenait pas du réseau municipal	Coût réel de la main-d'œuvre, du matériel et de la machinerie requise.	Oui	
T.12	Terre pour engrais et ensemencement	Au coût de 5,00 \$ / la verge	Oui	
T.13	Travaux visant la modification des trottoirs en vue d'en faire une entrée charretière	Selon le coût réel de l'entrepreneur, majoré de 15 % de frais d'administration	Non	

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Tarifs payables au dépôt de la demande

U.1	Bac noir	90,00	Taxes incluses	Livraison en sus 20,00\$ (taxes incluses)
U.2	Bac brun / bleu	gratuit		Livraison en sus 20,00\$ (taxes incluses)
U.3	Plan de zonage	23,00 \$ / plan	Non	
U.4	Plan des zones de dangers naturels (milieux humides)	23,00 \$ / plan	Non	
U.5	Permis de colportage	200,00 \$	Non	
U.6	Toute demande de permis et certificats	Voir le <i>Règlement 15-925</i>		
U.7	Permis d'accès aux lacs	Voir le <i>Règlement 10-803</i>		
U.8	Lavage d'une embarcation	0 \$	Taxes incluses	
U.9	Liste des permis	120,00 \$ / année	Taxes incluses	
	Liste des permis (entreprises locales)	60,00 \$ / année	Taxes incluses	
U.10	Dépôt d'une verge cube de matériaux secs (résidus de construction, rénovation et démolition) à l'écocentre pour un résident	Journées portes ouvertes prévues par la Municipalité : Gratuit Autres journées: 40,00 \$ / verge cube	Non	Une preuve d'adresse est exigée. Seuls les résidents ou institutions, commerces et industries de Saint-Donat peuvent profiter des services de l'écocentre.
U.11	Dépôt d'une verge cube de matériaux secs (résidus de construction, rénovation et démolition) à l'écocentre pour une institution, un commerce ou une industrie situé sur le territoire de Saint-Donat	45,00 \$ / verge cube Gratuit pour les OSBL de Saint-Donat dans le cadre de leurs activités si matériel triés)	Non	Un volume minimal de 0,5 verge cube de matériaux secs sera calculé lors d'une même visite.
U.12	Dépôt d'un pneu avec jante à l'écocentre	10,00 \$ / pneu	Non	Une preuve d'adresse est exigée. Seuls les pneus dont le diamètre de jante est égal ou inférieur à 62,23 cm (24,5 pouces) et ayant un diamètre extérieur de moins de 123,19 cm (48,5 pouces) sont acceptés.

Note 1 : Dans le cas où aucun tarif n'est établi pour un bien ou un service, le tarif de ce dernier correspond à son coût réel majoré de 15 % à titre de frais d'administration.

Note 2 : La demande de remboursement doit se faire par écrit au maximum 3 jours après le début de la première participation de l'enfant au camp de jour. En cas d'annulation, des frais administratifs de 20 % du montant jusqu'à concurrence de 20 \$ seront appliqués.